

Compte-rendu de la CAPD du 30 juin 2020

Audrey GILLET

Coralie CAUCHOIS

*Déléguées du
personnel*

La CAPD de ce jour s'est réunie pour examiner :

- Le passage à la hors classe 2020
- Le passage à la classe exceptionnelle et l'échelon spécial 2020
- L'intégration des instituteurs dans le corps des PE- rentrée 2020

Suite aux déclarations liminaires des 3 organisations syndicales, voici quelques éléments de réponse apportés par l'administration :

Le DASEN ne souhaite pas apporter de réponse sur les dossiers nationaux (réforme de la fonction publique, loi sur la direction d'école..)

S'il devait y avoir maintien d'un protocole sanitaire à la rentrée, l'Inspecteur d'Académie espère pouvoir le communiquer au plus. En effet, il est envisagé que le protocole actuel soit conservé si la situation demeure identique.

La rentrée 2020 sera abordée par des évaluations diagnostiques en cours d'élaboration par le ministère, pour le 1er et le 2nd degré.

L'ISSR non versée depuis le mois de février est décalée car la DGFIP l'avait bloquée jusqu'au 11 mai. Le logiciel ne permettant pas un rattrapage par versement unique, les versements seront lissés à partir de juin ou juillet.

Des FSR ont été mobilisés pour effectuer des remplacements en fin d'année afin de permettre de maintenir les stages de nouveaux directeurs. Ils ne percevront pas d'ISSR car ils touchent déjà une indemnité de déplacement mensuelle pour se rendre sur leur lieu de stage. Ceux qui ne perçoivent pas habituellement cette indemnité peuvent formuler une demande auprès de Mme Malassis.

Il a été demandé aux enseignants de remplir le LSU car il s'agit d'un document officiel et opposable. Il est donc obligatoire. Le livret doit tenir compte des apprentissages de l'année, il n'est en revanche pas demandé d'effectuer des évaluations de fin d'année pour le renseigner.

La prime COVID pour les enseignants qui ont accueilli les enfants dans les pôles pendant le confinement sera versée au mois d'août 2020. La liste a été transmise à la DRH le 24 juin.

Concernant l'ordre du jour :

Promotions hors-classe

956 promouvables (802 femmes et 154 hommes)

164 promus (144 femmes et 24 hommes)

Classe exceptionnelle

Vivier 1 :

61 promus pour 111 promouvables

Vivier 2 :

5 promus pour 5 promouvables

Cas particulier : 5 collègues sont en situation d'égalité parfaite de points. Afin de les départager, le ministère préconise un tirage au sort. Le DASEN trouvant cela injuste propose de déterminer un discriminant : la date de naissance, ou le genre pour respecter la parité de la profession.

Le SNUDI-FO a effectué une contre-proposition : choisir l'AGS. Cette proposition a été acceptée par l'ensemble des membres de la CAPD.

Les 2 collègues obtenant l'AGS la plus importante sont donc promus.

Promotion échelon spécial

2 promus pour 2 promouvables

Il n'y a eu aucune candidature pour le recrutement des professeurs des écoles par liste d'aptitude.

Informations sur le mouvement des personnels :

698 personnes ont participé au mouvement dont 5 annulations. 693 demandes ont donc été traitées.

Parmi les 322 personnes participant de façon obligatoire, 175 demandes ont été satisfaites.

Au total, 327 personnes ont obtenu une mutation, dont :

- 45 % sur le 1er vœu
- 13 % sur le 2ème vœu
- 4 % sur un vœu plus large
- moins de 1% sur un vœu forcé (3 personnes)

191 personnes sont maintenues sur leur poste, 150 n'ont pas d'affectation.

37 postes sont restés vacants :

-12 de direction,

-17 postes à profil

-8 de RASED (ces derniers seront gelés)

6 recours ont été formulés, 3 d'entre eux ont déjà obtenu une nouvelle affectation et 3 sont encore en cours de traitement. Les nouvelles affectations obtenues sont à titre provisoire.

La communication avec les services reste possible jusqu'au 22 juillet, et reprendra à partir du 24 août.

Il y aura au minimum 87 stagiaires dans la Somme à la rentrée 2020. La parution des résultats du CRPE aura lieu le 6 juillet et une réunion sera organisée avec les stagiaires (probablement le 16 juillet).

Questions diverses :

Un EXEAT supplémentaire a été accordé pour rapprochement de conjoints.
Les demandes d'INEAT ne sont pas encore arrivées dans la Somme.
Les collègues ayant obtenu un EXEAT n'ont pour l'instant pas leur INEAT.

L'enquête à destination des parents publiée sur l'ENT n'a pas été demandée par l'administration mais par Somme Numérique et One, afin de recueillir les expériences d'utilisation de l'outil.

Le SNUDI-FO déplore malgré tout des formulations de réponses orientées afin d'évaluer directement le travail fourni par les enseignants.

Devant le manque d'adhésion évident des organisations syndicales concernant les « open badges », Mme Maire explique qu'ils permettent de valoriser les formations numériques et qu'ils seront expérimentés sur une durée d'un an.

M. Dècle déclare que les dépenses de fonctionnement pendant le confinement ne seront pas remboursées, il n'y a pas d'enveloppe pour cela.

Quelques changements sont à noter concernant le mouvement des IEN. M. Plé et Mme Ghilardi partent à la retraite, et Mme Cornet est mutée dans un autre département. Mme Allard reprendra le poste d'IEN sur la circonscription d'Amiens Ouest. Les autres postes (Abbeville et Vimeu) ne sont pas encore pourvus.

Les syndicats informent l'administration qu'un recours auprès de la CADA sera formulé, afin d'obtenir les documents de travail, notamment ceux du mouvement.

Les délégués du personnel SNUDI-FO